

## LE SHAVAGE

Le discours du trône prononcé à Ottawa a remis sur le tapis le Bill de l'Usure qui fit l'année dernière la gloire momentanée du sénateur Dandurand et échoua aux portes de la Chambre des Communes pour des raisons vagues et dont la seule énoncée fut l'opinion des avocats députés qui ne désirent rien voir changer à l'état de choses dont ils font le plus clair de leurs bénéfices. Ce n'est pas avec les honnêtes gens, avec le plaideur contraincu ; ce n'est pas en défendant la veuve et l'orphelin que messieurs les *robins* font bouillir leur marmite, c'est avec la canaille, la bonne canaille qui shave, qui poursuit, qui saisit, qui traque le pauvre monde, le travailleur.

Oh ! la voilà, la clientèle chérie !

Il y a dans le barreau certaines personnalités, bien connues d'ailleurs, qui, sitôt qu'elles peuvent se mettre dans la manche de quelqu'agent d'affaires véreux, de quelqu'acheteur de créances, fricoteur ou boursicotier, font fortune et leurs confrères les regardent d'un œil d'envie.

Il nous semble que c'est un peu le devoir du Conseil de protéger les avocats honnêtes, qui, heureusement, sont encore le plus grand nombre.

Nous disions lorsque le Bill de l'Usure fut présenté la première fois qu'il y aurait un bien autre secours à apporter à la situation des pauvres gens dont on prétend si humainement arborer la protection.

Protégez les malheureux contre ces avocats et ils sauront bien se protéger contre les usuriers. Voilà la vérité que connaissent tous ceux qui ont un peu vécu.

Le taux usuraire n'est rien auprès de l'amas de frais judiciaires que peut accumuler sur la tête d'un pauvre diable un

avocat qui a derrière lui un agent commanditaire prêt à avancer les déboursés et à partager les honoraires avec l'avocat.

Ce n'est pas l'intérêt qui étrangle, ce sont les frais de justice accumulés à plaisir et avec bénéfice pour mettre le pauvre débiteur dans l'obligation de vendre sa dernière chemise ou de se faire sauter le caisson.

L'avocat n'a pas de cesse qu'il n'ait trahi le défendeur dans cette dernière alternative et comme il y a peu de gens qui se décident à la dernière des alternatives que nous signalons, il y a encore de beaux jours pour messieurs de la basoche qui déjeunent des restes du malheureux taudis qu'il ne reste à celui-ci qu'à se serrer les dents pour se reconforter.

On parle d'usure ; mais les exactions de ces avocats sont cent fois pires. Cependant, ces messieurs se pavinent, portent haut la tête, sont même quelquefois députés ou sénateurs sous le fallacieux prétexte de représenter le peuple comme ils sont l'égide de la veuve et de l'orphelin.

Quelle ignoble comédie !

Allez donc demander à ces législateurs de venir en aide au travailleur ou à l'ouvrier et vous verrez.

Si ce que vous leur proposez semble toucher, seraient-ce même de très loin à leur petit trafic, il n'y a plus personne.

En voulez-vous l'exemple.

Il y a deux mois, avant l'ouverture de la session de Québec nous avions été chargé de tâcher de trouver un député pour présenter une loi destinée à apporter certain soulagement à la position des ouvriers ou employés dont le salaire est saisi.

On sait que si un malheureux employé voit son salaire saisi, immédiatement tous ses créanciers, poussés par les avocats qui